

# Soutien à la production de logements à loyers accessibles



## Nantes Métropole

Sandra GUIQUERO

Direction Habitat – Service PLH – Programmation - Peuplement  
Nantes Métropole 44 923 NANTES Cedex 9

Tel : 02 40 99 49 15

[sandra.guiquero@nantesmetropole.fr](mailto:sandra.guiquero@nantesmetropole.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dispositif d'aide directe aux bailleurs sociaux afin d'accompagner la production de logements à loyers accessibles (loyer < ou = montant théorique de l'APL) à hauteur de 25 % de la production des logements locatifs sociaux familiaux. Il s'agit ainsi de développer le parc de logements accessibles pour répondre aux orientations et objectifs de la Conférence Intercommunale du Logement et de la Loi Égalité et Citoyenneté, en permettant notamment l'accès au logement des ménages du 1er quartile hors QPV.

### TYPE D'AIDE

Subvention / prime.

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Nantes Métropole

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Sont éligibles les opérations de construction neuve de logements locatifs sociaux familiaux :

- Obligation d'avoir au moins 25 % de logements à loyer accessible par opération (les T3 sont comptabilisés), le taux de logements accessibles doit être supérieur ou égal à 25 %,
- Obligation d'avoir 20 % de T4 accessibles, 50 % des T5 et au global 25 % des T4 et T5 et + avec un arrondi à l'unité supérieure (si le chiffre après la virgule est strictement supérieur à 0,5),
- Aucune modulation des loyers via le coefficient propre au logement,
- Validation par l'instance métropolitaine de toutes les opérations et des logements accessibles,
- Inscription du loyer accessible comme loyer plafond dans la convention APL sur toute la durée de cette dernière.

## **SUBVENTION DANS LE CADRE DU LOGEMENT A LOYER ACCESSIBLE CONFORMEMENT AU REGLEMENT DU DISPOSITIF DE SOUTIEN METROPOLITAIN (HORS T1 - T1 bis – T2 bis et T3) AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

La subvention métropolitaine est un forfait fixe par logement accessible selon la typologie et se rajoutant aux subventions de droit commun délivrées pour le compte de Nantes Métropole :

- pour un T2 : 4 000 € / logement,
- pour un T4 : 30 000 € / logement,
- pour un T5 : 45 000 € / logement,
- pour un T6 : 55 000 € / logement.

Les T2bis et les T3 ne sont pas éligibles à des subventions.

---

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

Budget 2024 : 4 800 000 €

---

## **BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

Bilan 2023 : 1 924 000 € engagés pour la réalisation de 156 logements sociaux à loyer accessible soit 26 % des logements PLUS-PLA I financés

